

24 avr 2021 -13:03

Appartient à Conseil des ministres du 23 avril 2021

Répartition de la première tranche de la provision interdépartementale Politique nouvelle 2021

Sur proposition de la secrétaire d'Etat au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à répartir la première tranche de la provision interdépartementale Politique nouvelle 2021.

Conformément aux décisions du Conseil des ministres du 23 octobre concernant le budget pluriannuel 2021-2024, il s'agit de la répartition du montant de 192.437.813 euros en engagement et de 187.917.813 euros en liquidation pour les dossiers suivants :

- renforcement de la Justice
- primes aux zones de secours et au service d'incendie de Bruxelles-Capitale
- tarif social pour l'électricité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://debleeker.belgium.be>
info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol
Porte-parole
+32 476 60 08 91
bavo.demol@just.fgov.be